



Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

DOCUMENT DE CONCERTATION
(reprise de concertation suite à l'avis des services et des personnes publiques associées)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LOMONT

Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Plan en date du 03 avril 2017

Pièce n° 4.3.12

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire ;
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jean Dider - 70000 VESOUL
Tel : 03 83 94 64 00 - Fax : 03 83 94 70 30
m.lomont@orange.fr

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

Origine cadastre (C) - DGFIP - Données de l'état révisées - 2012
Plan cadastral actualisé en avril 2016

- Légende**
- Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.
- ZONES URBAINES**
- UA Zone urbaine mixte - centre ancien
 - U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
- ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
 - 1AU1,2,3 Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 - Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captage.
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 - Nc Secteur de la zone N soumis à des protections de captage.
- Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
- ☐ Exploitations agricoles.
- ☐ Emplacements réservés et numéro d'opération.
- ✳ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

- Secteurs concernés par des risques et nuisances**
- Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
 - Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger**
- Cours d'eau, plans d'eau.
 - ☼ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
12.1	Aménagement de voirie	Commune	114 m²